

R É S O L U T I O N
2025-035

AUTORISATION DE DÉPENSES DE JANVIER 2025 – AÉROPORT DE CHEVERY

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent depuis le 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des dépenses suivantes pour le mois de janvier 2025 :

Aéroport de Chevery

- ARP Gaz pour achat de propane au montant de 67,61 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 394424 payé avec le chèque numéro 5167.
- Dépanneur Bellecourt pour achat de matériaux de plomberie au montant de 61 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 394763 payé avec le chèque numéro 5168.
- Fédération québécoise des Municipalités pour services-conseils au montant de 52,82 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 392309 payé avec le chèque numéro 5169.
- Gestion Fortan inc. pour la mise à jour du plan d'urgence environnementale et formation sur le plan d'urgence environnementale et le plan de gestion de la faune sauvage au montant de 11 718,25 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 392317 payé avec le chèque numéro 5170.
- Tenco pour réparation des équipements au montant de 20 369,36 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 394249 payé avec le chèque numéro 5171.
- PFD Avocats pour services juridiques au montant de 1 659,92 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 391609 payé avec le chèque numéro 5172.

- Réseau québécois des Aéroports pour adhésion annuelle au montant de 974,99 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 394926 payé avec le chèque numéro 5173.
- Amanda Green pour le contrat de nettoyage de l'aéroport au montant de 1 100 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 392363 payé avec le chèque numéro 5150.
- La Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent pour l'assurance collective au montant de 13 709,04 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 953605 payé avec le chèque numéro 5163.
- Syndicat des Métallos pour cotisations syndicales au montant de 2 501,66 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 953602 payé avec le chèque numéro 5164.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président